



## Réunion du Comité Syndical

du 14 décembre 2011

### CS - 4.06 Rapport d'information sur l'état de la dette

Le quatorzième jour du mois de décembre de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

##### - Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Pierre SANTOSILLO, Mme. Françoise RAVEY

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE

##### - Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B.** : MM. Pierre BOUCON

**S.I.C.T.O.M.** : NEANT

##### - Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B.** : NEANT

**S.I.C.T.O.M.** : M. Jean-Pierre SALVADOR

Le quorum est atteint : 12 présents



#### Etaient excusés

##### - Délégués titulaires :

**C.A.B.** : MM. Jean-Claude MATHEY, Jean-François ROOST  
Pouvoir : NEANT

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER  
Pouvoir : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN

- Délégués suppléants :

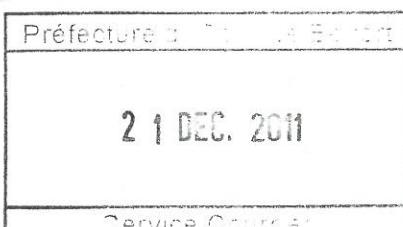
**C.A.B.** : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M.** : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILlard



CS - 4.06

**Rapport d'information  
sur l'état de la dette**



**Réunion du Comité Syndical**

du 14 décembre 2011

**RAPPORT**

Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice-Président

Le présent rapport d'information a pour objet de répondre aux obligations résultant de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010. Cette circulaire, qui s'applique aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, intervient à la suite de la crise financière qui a mis en évidence les risques financiers pris par certaines collectivités territoriales dans la souscription de certains contrats de prêt.

Elle rappelle l'état du droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier et met également l'accent sur l'obligation d'information de l'assemblée délibérante.

**1. Encours de la dette**

**1.1 Chiffres clés**

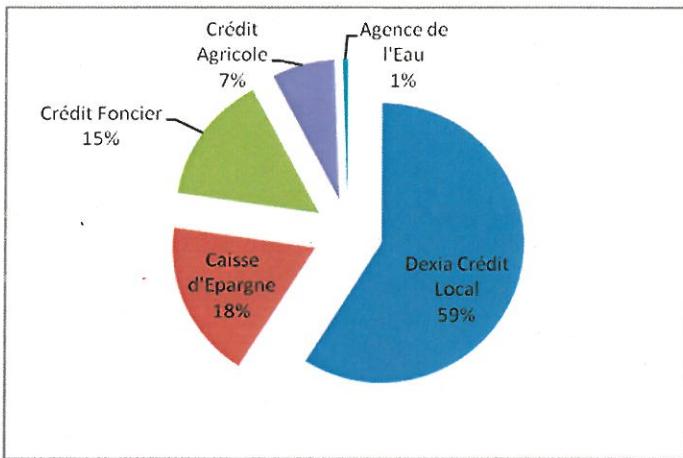
Le financement initial de l'Ecopôle et de ses équipements connexes a été assuré par le recours à l'emprunt. Il n'y a pas eu, depuis le début du présent mandat, d'emprunt nouveau mobilisé.

L'encours de la dette se présente comme suit ( date de valeur : 10 octobre 2011 )

<b>Dette globale</b>	56 247 710.34 €
<b>Taux moyen hors swap</b>	2.80 %
<b>Taux moyen avec swap</b>	3.51 %
<b>Durée résiduelle moyenne</b>	24.37 ans
<b>Durée de vie moyenne</b>	15.38 ans

Il est constitué de 13 emprunts répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

Prêteur	Montant initial	CRD	Nombre de prêts	% du CRD
Dexia Crédit Local	38 724 619.63 €	33 160 727.00 €	6	58.95%
Caisse d'Epargne	12 276 539.14 €	10 315 077.27 €	3	18.34%
Crédit Foncier	10 000 000.00 €	8 396 477.05 €	2	14.93%
Crédit Agricole	5 000 000.00 €	4 024 390.16 €	1	7.15%
Agence de l'Eau	858 287.97 €	351 038.86 €	1	0.62%
	<b>66 859 446.74 €</b>	<b>56 247 710.34 €</b>	<b>13</b>	<b>100.00%</b>



*Répartition de l'encours par prêteur*

Le S.E.R.T.R.I.D dispose également d'un contrat de swap, souscrit auprès de Calyon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° Couverture	Notionnel résiduel	Durée résiduelle	Échéance	Taux payé	Taux reçu	Taux moyen annuel payé	Taux moyen annuel reçu	CBC payé	Produit lié
swap-997977-C	4 161 552.70 €	10.49	trimestrielle	Min(10 et 3.5+Max(Max(0 et 2-Euribor 03 M(Postfixé)) et Euribor 03 M(Postfixé)-5)) (cumulatif)	TAG 3 mois	9.73%	0.81%	1 F	Caisse d'Epargne AX020019

## 1.2 Structure de la dette

Hors swap, la dette du S.E.R.T.R.I.D est composée comme suit :

7.8 % de taux fixes ( 4.38 M € )

18,7% de taux variables ( 10.52 M € )

73.5 % de taux structurés ( 41.34 M € )

La part prépondérante des produits structurés expose par définition la dette aux risques de taux. Cependant, avec un taux moyen hors swap de 2.80%, la stratégie initiale de financement est jusqu'à présent une stratégie gagnante.

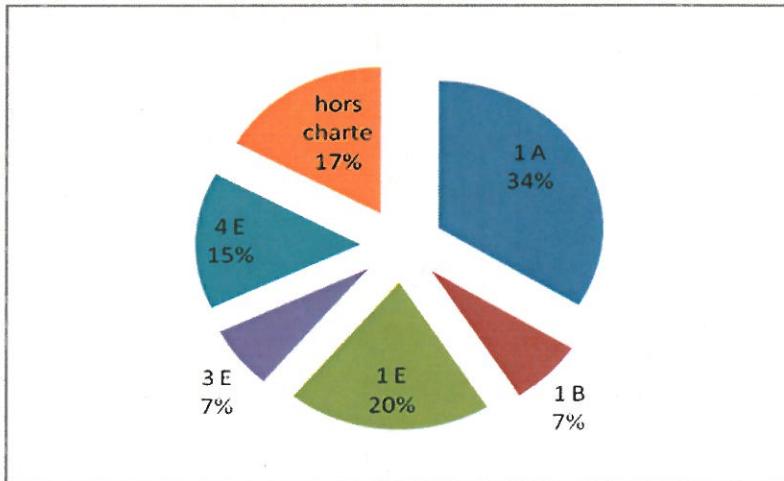
## 1.3 Classification Charte de Bonne Conduite

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales, leurs établissements publics de coopération intercommunale et leurs syndicats, a permis de formaliser différents engagements, dont celui de ne proposer désormais aux collectivités territoriales que des produits correspondant à la typologie suivante :

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro		A Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe ( sens unique ). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré ( tunnel )
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro		C Option d'échange ( swaption )
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro		E Multiplicateur jusqu'à 5

L'encours de dette du S.E.R.T.R.I.D se situe comme suit :

Classement CBC	Nombre de prêts	Montant initial	CRD	Part du CRD / encours total
1 A	6	23 279 802.14 €	19 014 598.20 €	33.81%
1 B	1	4 855 024.97 €	4 072 385.54 €	7.24%
1 E	1	11 417 281.81 €	11 217 098.16 €	19.94%
3 E	1	4 134 510.92 €	3 894 599.39 €	6.92%
4 E	2	8 821 959.56 €	8 485 277.79 €	15.09%
hors charte	2	14 350 867.34 €	9 563 751.26 €	17.00%
	<b>13</b>	<b>66 859 446.74 €</b>	<b>56 247 710.34 €</b>	<b>100.00%</b>



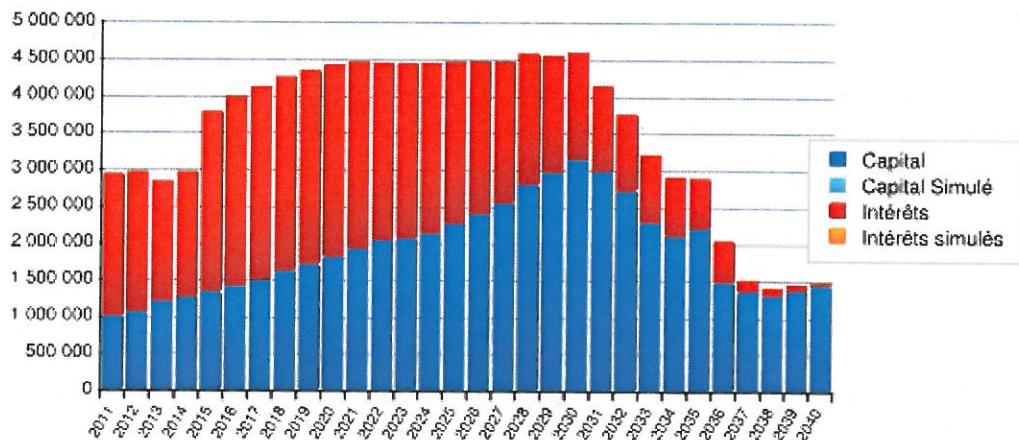
Répartition de l'encours de la dette selon la CBC

#### 1.4 Conditions de remboursement

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2011	57 175 585.20 €	995 692.40 €	1 934 526.70 €	2 930 219.10 €	56 179 892.80 €
2012	56 179 892.80 €	1 051 453.49 €	1 905 293.21 €	2 956 746.70 €	55 128 439.31 €
2013	55 128 439.31 €	1 199 838.93 €	1 630 808.56 €	2 830 647.49 €	53 928 600.38 €
2014	53 928 600.38 €	1 258 145.62 €	1 700 232.51 €	2 958 378.13 €	52 670 454.76 €
2015	52 670 454.76 €	1 329 453.79 €	2 447 266.23 €	3 776 720.02 €	51 341 000.97 €
2016	51 341 000.97 €	1 404 354.46 €	2 578 291.38 €	3 982 645.84 €	49 936 646.51 €
2017	49 936 646.51 €	1 485 966.03 €	2 624 697.53 €	4 110 663.56 €	48 450 680.48 €
2018	48 450 680.48 €	1 612 275.49 €	2 643 843.51 €	4 256 119.00 €	46 838 404.99 €
2019	46 838 404.99 €	1 707 057.80 €	2 632 826.87 €	4 339 884.67 €	45 131 347.19 €
2020	45 131 347.19 €	1 806 930.36 €	2 612 168.65 €	4 419 099.01 €	43 324 416.83 €

2021	43 324 416.83 €	1 914 909.26 €	2 546 131.92 €	4 461 041.18 €	41 409 507.57 €
2022	41 409 507.57 €	2 028 802.89 €	2 412 743.55 €	4 441 546.44 €	39 380 704.68 €
2023	39 380 704.68 €	2 055 827.59 €	2 379 158.45 €	4 434 986.04 €	37 324 877.09 €
2024	37 324 877.09 €	2 127 229.00 €	2 315 099.64 €	4 442 328.64 €	35 197 648.09 €
2025	35 197 648.09 €	2 255 891.01 €	2 205 406.81 €	4 461 297.82 €	32 941 757.08 €
2026	32 941 757.08 €	2 391 945.10 €	2 077 947.15 €	4 469 892.25 €	30 549 811.98 €
2027	30 549 811.98 €	2 536 684.31 €	1 935 395.47 €	4 472 079.78 €	28 013 127.67 €
2028	28 013 127.67 €	2 789 998.36 €	1 785 340.94 €	4 575 339.30 €	25 223 129.31 €
2029	25 223 129.31 €	2 958 248.91 €	1 588 037.89 €	4 546 286.80 €	22 264 880.40 €
2030	22 264 880.40 €	3 136 489.54 €	1 450 403.38 €	4 586 892.92 €	19 128 390.86 €
2031	19 128 390.86 €	2 968 198.35 €	1 166 777.99 €	4 134 976.34 €	16 160 192.51 €
2032	16 160 192.51 €	2 705 487.37 €	1 043 655.56 €	3 749 142.93 €	13 454 705.14 €
2033	13 454 705.14 €	2 280 120.87 €	924 535.68 €	3 204 656.55 €	11 174 584.27 €
2034	11 174 584.27 €	2 096 654.67 €	801 176.08 €	2 897 830.75 €	9 077 929.60 €
2035	9 077 929.60 €	2 196 343.28 €	683 351.45 €	2 879 694.73 €	6 881 586.32 €
2036	6 881 586.32 €	1 466 408.07 €	568 055.00 €	2 034 463.07 €	5 415 178.25 €
2037	5 415 178.25 €	1 341 316.33 €	154 283.50 €	1 495 599.83 €	4 073 861.92 €
2038	4 073 861.92 €	1 284 719.02 €	115 692.72 €	1 400 411.74 €	2 789 142.90 €
2039	2 789 142.90 €	1 358 772.40 €	78 512.52 €	1 437 284.92 €	1 430 370.50 €
2040	1 430 370.50 €	1 430 370.50 €	39 980.61 €	1 470 351.11 €	0.00 €
<b>total</b>		<b>57 175 585.20 €</b>	<b>48 981 641.46 €</b>	<b>106 157 226.66 €</b>	

## Flux de remboursement



Deux observations peuvent être faites :

- le profil de remboursement du capital est progressif, car corrélé initialement à la progression des recettes : cela correspond aux projections de mise à saturation de l'Ecopôle ;
- l'exercice 2015 pourrait marquer le point de départ d'une variation forte du montant des intérêts, compte tenu notamment de l'entrée en phase structurée de deux prêts toxiques, avec un taux moyen de dette qui passerait alors à 4.69 % ; ce taux est projeté à 6.04 % en 2020.

## 2. Orientations stratégiques

La part majoritaire de produits structurés dans la dette du S.E.R.T.R.I.D résulte d'un choix historique. Ce choix a constitué et constitue toujours un point fort, mais il comporte, sur la durée résiduelle des prêts, un risque sous-jacent, compte tenu du contexte économique, de la crise financière et de la volatilité des marchés.

Le S.E.R.T.R.ID ne peut, aujourd’hui, prendre le strict contre-pied de cette stratégie initiale et envisager la sécurisation en taux fixe de tout ou partie de l’encours. En revanche, des opportunités peuvent être saisies ponctuellement, sous réserve d’être en capacité d’agir en premier lieu sur les deux emprunts classés hors charte.

Ces deux emprunts, dont les caractéristiques sont détaillées ci-après, constituent donc une priorité :

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Échéance	Taux
MPH250096	Dexia CLF	4 781 875.63 €	28.91ans	annuelle	2007 – 2014 : taux fixe 3.75 % 2015 – 2036 : 3.75 % si taux de change EUR-CHF supérieur ou égal à 1.44 sinon 3.75 % + 50 % X ((1.44/EUR/CHF)-1) 2015- 2036 : taux fixe 3.75%
MPH256893	Dexia CLF	4 781 875.63 €	28.91 ans	annuelle	2008 – 2014 : taux fixe à 3.55 % 2015 – 2030 : 3.55% si taux de change USD-JPY supérieur ou égal à 80 Sinon 3.55 % + 23% X ((80/USD/JPY) – 1 ) 2031-2035 : taux fixe 3.55%

Ces deux prêts sont en phase taux fixe jusqu’en septembre 2014. Les premières échéances structurées interviennent pour l’un et l’autre en septembre 2015 : les simulations établies en date du 19 septembre dernier aboutissent à des taux de 13.45% pour le premier prêt, à 4.68 % pour le second.

Les propositions de sortie présentées par DEXIA en date des 19 septembre d’une part, du 29 septembre d’autre part, ne sont tout simplement pas acceptables. Elles méconnaissent le risque financier que l’établissement prêteur a fait supporter en proposant des contrats de ce type, ce qui revient à faire peser le coût de sortie sur le seul S.E.R.T.R.I.D. Elles engendrent même, pour certaines, de nouvelles positions à risque.

Aussi, et considérant que l’entrée en phase structurée n’intervient qu’à compter des échéances 2015, le S.E.R.T.R.I.D entend se donner les moyens et délais nécessaires pour agir à différents niveaux et se propose :

- de saisir le Médiateur, en vue d’engager une véritable négociation avec DEXIA

Le médiateur est en effet chargé de faciliter le dialogue entre les collectivités locales qui connaissent des difficultés avec des emprunts à risque et les banques. Lorsqu’il est saisi, il s’attache à formuler un diagnostic et à évaluer les efforts nécessaires de part et d’autre en vue de la recherche d’une solution. Ses recommandations ne sont pas contraignantes, pour les collectivités comme pour les banques. Il n’intervient plus dès lors qu’une procédure judiciaire est engagée.

Cette saisie, effectuée suivant courrier en date du 3 novembre dernier, a d’ores et déjà reçu du médiateur une réponse positive en date du 9 novembre. La démarche va donc se concrétiser.

- d'adhérer à l'association Acteurs Publics Contre Emprunts Toxiques

Le principe de l'adhésion à un collectif d'action contre les conséquences des prêts toxiques commercialisés a été validé par le Comité Syndical à l'occasion de la motion adoptée à l'unanimité le 12 octobre dernier, concernant les conséquences du démantèlement de DEXIA.

Un rapport est proposé à cette fin à l'ordre du jour de la présente réunion.

- de s'adoindre les services d'un cabinet conseil spécialisé en produits structurés

Il s'agit par là de se doter d'une expertise forte et hautement spécialisée, dans l'analyse, les recommandations et le suivi de produits structurés complexes, mais également de pouvoir être assisté dans la perspective des négociations attendues avec les établissements bancaires concernés.

- de constituer, dès le budget 2012, des provisions pour risques financiers

Ces provisions seront générées sur fonds propres, à partir de l'excédent de fonctionnement disponible : le coût du service ne sera donc pas impacté. Elles doivent permettre de faire face, le cas échéant, aux premières échéances dégradées de 2015 tout en préservant le coût du service d'une hausse brutale liée à l'évolution du montant des intérêts à rembourser.

A ce jour, il convient de souligner que le contexte manque de lisibilité en ce qui concerne l'après DEXIA et la reprise par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts. L'éventualité d'un fonds de garantie qui permettrait de solder les produits les plus toxiques a pu être évoquée, sans qu'il y ait de certitude.

La perspective enfin d'une action contentieuse ne peut bien entendu, à ce stade, être exclue. Elle devra, quoi qu'il en soit, être examinée au même titre que les autres solutions.

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE des éléments d'information sur la situation de la dette ;**

**et, à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE les options stratégiques envisagées.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 décembre 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 21 DEC. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

21 DEC. 2011

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Président**

Prefecture du Terr. de Belfort	
21 DEC. 2011	
Leouahdi Selim GUEMAZI Service Courrier	